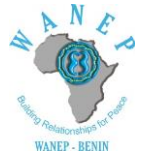




# Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“Citoyen, Veille et Contribue”

Composante mise en œuvre par



## Déclaration

*“La nécessité pour nous de respecter le Code Electoral, gage d’une élection transparente et pacifique au Bénin”*

La Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin constate, depuis quelques semaines, que non seulement certains partis politiques, dans leurs activités, distribuent des gadgets (casquettes, calendriers, etc.) mais également que leurs militants portent des tenues à l’effigie des partis politiques.

La Plateforme Electorale des Organisations de la Société Civile du Bénin rappelle que cette situation, qui intervient à trois (3) mois des élections législatives, constitue une violation de l’article 63 de la loi N°2018-31 du 09 octobre 2018 portant Code Electoral en République du Bénin qui dispose : **“Les pratiques publicitaires à caractère commercial, l’offre de tissus, de tee-shirt, de stylos, de porte-clefs, de calendriers et autres utilitaires à l’effigie des candidats ou symbole des partis ainsi que leur port et leur utilisation, les dons et libéralités ou les faveurs administratives faits à un individu, à une commune ou à une collectivité quelconque de citoyens à des fins de propagande pouvant influencer ou tenter d’influencer le vote sont et restent interdits douze (12) mois avant le scrutin et jusqu’à son terme”**. Elle rappelle également, que sur plainte de tout citoyen électeur<sup>1</sup>, de tels agissements sont punissables, aux termes de l’article 386 du même Code.

Soucieuse de contribuer à des élections crédibles, libres, transparentes et paisibles, la Plateforme Electorale des OSC du Bénin condamne fermement cette violation du Code électoral et appelle :

---

<sup>1</sup> article 393

- les acteurs politiques au strict respect des dispositions du Code électoral et de la Charte des partis politiques en République du Bénin ;
- les Organisations de la Société Civile, les Citoyens et Groupes organisés à maintenir la veille en dénonçant toute violation des dispositions en vigueur.

Ensemble, veillons et contribuons à l'organisation d'élections paisibles, crédibles et transparentes.

*Fait à Cotonou, le mercredi 23 janvier 2019*

**Fatoumatou BATOKO-ZOSSOU**  
Présidente de la Plateforme Electorale des OSC du Bénin